

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE – 2023

Solde de 13% affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

Votre entreprise :

Siren/siret :

Contact de l'entreprise :

Nom : Prénom :

Tél : Email :

Votre masse salariale 2021 :€

X0,68% : €

Solde Ecole de 13% TA 2022 :€

Subvention en matériel déductible € Bonus alternant déductible €

Montant de votre versement : €

Établissement bénéficiaire : Lycée du bois d'Amour
 11 rue de la Garenne
 86034 POITIERS CEDEX

code UAI de l'école : 0861228T

Mode de règlement :

Virement :

IBAN : FR76 1007 1860 0000 0010 0314 260

BIC : TRPUFRP1

Mentionner **TA et votre n° de siret en libellé de virement**

Chèque : N°

À l'ordre de Lycée du Bois d'Amour- POITIERS